



Interpellation de M. COOLS : Conséquences pour Uccle du futur stade de l'Union saint-gilloise.

Question orale de M. MEEUS : Nouveau stade de l'Union saint-gilloise.

**M. Cools** estime qu'en tant que Bruxellois et Belges, nous avons tout lieu d'être fiers de l'Union saint-gilloise. Champion de Belgique en titre, ce club a également gagné son premier match en Ligue des champions contre le PSV Eindhoven.

Il est normal qu'un tel club souhaite un nouveau stade qui soit à la hauteur de ses résultats et de ses ambitions. Ce projet de nouveau stade existe et fait actuellement l'objet d'une demande de permis d'urbanisme et d'une étude d'incidence par le bureau Stratec. Le rapport final de cette étude ne fait pas moins de 445 pages. Le nouveau stade aurait une capacité de 16.000 places et serait installé au Bempt à Forest, tout près d'Uccle.

Lors des jours de match, ce nouveau stade aura un impact certain sur la mobilité à Uccle. Une partie des supporters venant du sud passera par Uccle (notamment via la rue de Stalle, la chaussée de Neerstalle et la chaussée d'Alsemberg). On peut s'attendre aussi à une saturation de la sortie 18 à hauteur de la rue de Stalle prolongée.

L'étude d'incidence évoque le projet de stade national de hockey à Uccle, susceptible de générer des flux importants. Une coordination sera nécessaire pour éviter la concomitance d'événements de grande ampleur, de manière à ne pas saturer le stationnement et la circulation. Il faudra aussi étudier le problème de la concomitance avec les événements prévus à Forest-National.

De plus, les déviations temporaires prévues les jours de match, en particulier la fermeture prévue du boulevard de la Deuxième Armée britannique, peuvent entraîner un report de trafic des axes menant vers Uccle.

Les lignes de transport en commun, et en particulier celles des trams 82 et 4, seront également impactées. Pour ce qui concerne la ligne 4, l'étude d'incidence indique qu'il y a lieu d'« analyser la possibilité d'une extension du tram 4 proche du dépôt Marconi, afin de réduire la distance de marche depuis ce tram desservant Forest et Saint-Gilles ». Curieusement, on ne souligne pas que ce tram dessert également Uccle !

Les besoins en stationnement sont estimés à 2.100 places par l'étude d'incidence. Néanmoins, le projet prévoit uniquement la création d'un parking limité à 150 places. Pour le reste, il se fonde sur l'utilisation des parkings déjà présents dans l'environnement en voirie ou hors voirie. Le projet cite à cet égard les 1.600 places de stationnement qui seraient disponibles sur les parkings de délestage Ceria et Stalle, les 810 places de stationnement du shopping Drogenbos, le parking « Audi Tower » situé au nord du Bempt, le long du boulevard de la Deuxième Armée britannique, dont les 912 places, disponibles principalement les samedis et dimanches, doivent être partagées avec Forest-National les soirs de concert.

M. Cools émet quelques réserves quant à la disponibilité effective de tous ces parkings, et en particulier du parking Stalle. En effet, en semaine, celui-ci est rempli tous les soirs et aucune place ne sera disponible pour des matchs se déroulant le jeudi soir. Si un match se déroule un samedi après-midi, le parking du carrefour Drogenbos ne sera pas disponible non plus.

En toute logique, un stade d'une telle capacité engendrera des interventions potentielles de toutes les zones de police limitrophes, parmi lesquelles figure celle d'Uccle-Auderghem-Watermael-Boitsfort.

Il y a néanmoins un point positif dans ce dossier : des mesures utiles semblent avoir été prévues pour éviter des nuisances sonores dans les quartiers proches.

Le Collège a-t-il été consulté d'une manière ou d'une autre lors de l'élaboration de l'étude d'incidence de ce projet de stade situé à 1 km du territoire communal ? Le cas échéant, a-t-il pris l'initiative de se manifester ?

Le Collège a-t-il émis un avis ou des remarques sur ce projet ? Et si oui, lesquels ?

Ce projet n'inquiète-t-il pas le Collège en raison de ses effets sur la mobilité ? A-t-on reçu des assurances effectives quant à une augmentation de l'offre des transports en commun les jours de match ?

Le Collège n'estime-t-il pas que la capacité propre du stade quant au stationnement (150 places) est insuffisante ?

La commune a-t-elle été consultée dans le cadre d'une mutualisation des infrastructures du nouveau stade au profit par exemple d'Uccle-Sport ?

**M. Meeus** suit avec attention, comme beaucoup d'Ucclois, le projet de nouveau stade de l'Union saint-gilloise, qui doit voir le jour sur le site du Bempt, à Forest. Ce site, situé à proximité immédiate du territoire communal, accueillera un stade d'environ 16.000 places. Selon les documents disponibles, la construction est prévue entre fin 2027 et début 2028.

Le club, qui fait aujourd'hui la fierté de Bruxelles, mérite des infrastructures à la hauteur de son standing. M. Meeus se réjouit de cette nouvelle, en tant que supporter de l'Union.

Ce projet, également porté par la commune de Forest et accompagné par la Région bruxelloise, aura des incidences directes à Uccle, tant en matière de mobilité et de stationnement que de tranquillité publique, notamment pour les quartiers limitrophes : le quartier de Stalle et Uccle-Centre.

Le Collège a-t-il fait l'objet d'une association ou de consultations de la part de la commune de Forest, de la Région ou du club, dans le cadre du projet ?

Le cas échéant, quelles mesures de coordination intercommunale le Collège entend-il défendre afin de préserver la mobilité et la qualité de vie des riverains les jours de match, étant donné qu'Uccle-Sport se trouve à proximité immédiate et que le futur Stade national de hockey devrait aussi y voir le jour ?

**M. Tojerow** a été choqué par le fait que Bruxelles-Environnement a consenti à accorder une dérogation pour l'abattage d'environ 270 arbres dans le cadre de ce projet.

**M. l'Echevin Biermann** rappelle que le projet de stade pour l'Union saint-gilloise est localisé sur un terrain qui est situé sur le territoire forestois et qui relève de la commune de Forest.

MM. les Echevins Wyngaard et Biermann ont rencontré aujourd'hui même les représentants du club pour un échange de vue. Grâce aux contacts noués dès 2023 dans le cadre de l'élaboration de l'étude préliminaire sur la mobilité, les préoccupations de la commune d'Uccle ont déjà été prises en considération et soumises à l'analyse du bureau d'études qui a réalisé le rapport d'incidence.

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite auprès d'Urban Brussels. Cependant, les documents transmis pour entamer la procédure ne sont pas considérés comme suffisants par Urban Brussels en tant qu'autorité délivrante.

Dès lors, toute expression du point de vue ucclois serait inévitablement partielle à ce stade, étant donné que l'on ne dispose pas encore d'un dossier complet. Il s'agit d'une précision importante étant donné que, dans le cadre de la commission de concertation, le Collège sera amené à se prononcer sur la base d'un rapport d'incidence qui devra être étayé, conformément aux demandes d'Urban Brussels de Bruxelles-Environnement à l'égard du demandeur de permis.

Néanmoins, le Collège dispose déjà d'informations importantes, notamment du fait que le stade aurait une capacité maximale de 16.000 spectateurs et accueillerait de 20 à 25 événements par an. Le seuil maximal d'occupation ne devrait toutefois pas être atteint systématiquement et de façon permanente.

Les autorités du club ont confirmé que la Fédération belge de football organise le calendrier des rencontres de manière flexible en prenant en considération les événements susceptibles de se produire à proximité des stades. L'activité voisine du Stade national de hockey, dont la capacité d'accueil de 6.000 places pourrait s'étendre à 9.000, sera donc bien prise en compte.

Le rapport d'incidence provisoire intègre déjà deux événements concomitants, prévus respectivement au nouveau stade de l'Union et à Forest-National.

Selon ce rapport, il y a toujours une marge disponible pour la mobilité et le stationnement. Vu que 70 % des supporters de l'Union viennent de la région bruxelloise, les spectateurs qui emprunteront le ring ne constitueront pas la majorité. De plus, étant donné que les parkings Ceria, Stalle et Audi sont accessibles par trois sorties de ring différentes, il n'y aura pas de concentration à la sortie 18.

Le Collège demeurera attentif à ce dossier et veillera à promouvoir les solutions les plus satisfaisantes lorsqu'il prendra connaissance du rapport d'incidence définitif.

**M. Cools** se réjouit des contacts déjà établis car c'est surtout dans les phases préalables qu'il est possible d'influencer un dossier.

M. Cools apprend avec intérêt la demande de révision de l'étude d'incidence de la part d'Urban Brussels, car dans son état actuel, celle-ci a de quoi laisser rêveur, notamment par sa surévaluation de la disponibilité du parking Stalle ou du parking du shopping Drogenbos, qui sont déjà complètement remplis.

Vu que les souhaits quant à une hausse de la fréquence des transports en commun sont émis au conditionnel dans l'étude d'incidence, il faudra bien s'assurer qu'il en soit ainsi les jours de match.

**M. l'Echevin Biermann** précise qu'il n'y a pas eu une étude d'incidence mais un rapport d'incidence. S'il s'était agi d'une étude d'incidence, il y aurait eu une enquête publique ainsi qu'une commission de concertation sur le cahier des charges, au cours de laquelle le Collège aurait eu l'occasion d'intervenir.

Pour ce qui concerne le boulevard de la Seconde Armée britannique, le rapport d'incidence parle juste d'une fermeture ponctuelle de 30 à 60 minutes lors de l'évacuation des piétons.

Les documents fournis avec le rapport d'incidence comprennent déjà une convention avec la STIB relative au renforcement de la desserte les jours de match, comme c'est déjà le cas autour d'autres grands stades en région bruxelloise.